

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical Séance du 2 octobre 2020 Délibération n° : 2020_BS1_008

Le 2 octobre 2020 à 14 h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges dûment convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni en séance publique, dans la salle du Lac du Causse du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

Etaients présents :

M. Vincent LÉONIE, C.U. Limoges Métropole
Mme Andréa BROUILLE, C.C. ELAN
M. Rémy VIROULAUD, C.U. Limoges Métropole
M. René ARNAUD, C.C. Val de Vienne
M. Alain FAUCHER, C.C. Noblat
M. Jean-Jacques DUPRAT, C.C. ELAN
M. Gilles TOULZA, C.U. Limoges Métropole
M. Joël GARESTIER, C.U. Limoges Métropole

M. Ludovic GÉRAUDIE, C.U. Limoges Métropole
Mme Julie LENFANT, C.U. Limoges Métropole
Mme Nathalie MÉZILLE, C.U. Limoges Métropole
M. Bernard LAUSERIE, C.C. ELAN
Mme Elisabeth PETIT, C.C. ELAN
M. Bernard TROUBAT, C.C. ELAN
M. Alexandre MAZIN, C.C. Noblat
Mme Sylvie ACHARD, C.C. Val de Vienne

Absents représentés :

M. Guillaume GUÉRIN, C.U. Limoges Métropole, est représenté par M. Rémy VIROULAUD, Suppléant C.U. Limoges Métropole
Mme Monique DELPI, C.U. Limoges Métropole, est représentée par M. Gilles TOULZA, Suppléant C.U. Limoges Métropole

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Fabien DOUCET, C.U. Limoges Métropole, donne pouvoir à M. Vincent LÉONIE, C.U. Limoges Métropole

Absents excusés :

M. Christian BLANCHET, C.U. Limoges Métropole
M. Jean-Luc BONNET, C.U. Limoges Métropole
M. Laurent LAFAYE, C.U. Limoges Métropole
Mme Emilie RABETEAU, C.U. Limoges Métropole
M. Philippe JANICOT, C.U. Limoges Métropole

M. Jean-Marc LEGAY, C.C. ELAN
M. Alain DARBON, C.C. Noblat
M. Philippe BARRY, C.C. Val de Vienne

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Eyjeaux Avis du Bureau Syndical

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, devenue Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2019,

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire,

Vu la délibération du 24 septembre 2020 du Comité Syndical du SIEPAL, déléguant au Bureau Syndical les avis sur les documents d'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Eyjeaux approuvé le 1^{er} juin 2007,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole en date du 19 mai 2020 prescrivant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyjeaux,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-40 disposant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est notifié aux personnes publiques associées et considérant le 2° de l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,

Vu le dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyjeaux reçu le 10 septembre 2020, accompagné d'un courrier de Limoges Métropole sollicitant l'avis du SIEPAL avant la fin de l'enquête publique, soit le 16 octobre 2020.

La commune d'Eyjeaux, membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et située en 2^{ème} couronne du SIEPAL, compte 1321 habitants en 2017 selon l'INSEE.

Le Président de Limoges Métropole a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Eyjeaux pour supprimer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de La Valade.

En mai 2019, la zone à urbaniser du secteur de La Valade a été modifiée : la partie nord a basculé en zone U3 compte tenu de la présence d'habitations existantes, la partie sud a été reclassée en zone agricole. Lors de cette modification, l'OAP n'a été ni modifiée, ni supprimée, elle bloque aujourd'hui l'urbanisation des deux parcelles libres situées à l'arrière des constructions existantes. La modification simplifiée n°3 prévoit la suppression de l'OAP sur ce secteur.

Après discussion, le Président propose au Bureau Syndical d'émettre un avis favorable sur la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyjeaux.

Le Président Vincent LÉONIE fait procéder au vote :

Nombre de votants : 17
Résultat du vote :
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

**Fait à Limoges, le 2 octobre 2020
Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.
Formalités de publicité effectuées
le 6 octobre 2020.
Transmis en Préfecture le 6 octobre 2020.**



Vincent LÉONIE



